



(19)

Europäisches Patentamt  
European Patent Office  
Office européen des brevets



(11)

EP 0 868 874 A1

(12)

## DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:  
07.10.1998 Bulletin 1998/41

(51) Int Cl. 6: A47F 7/024, B65D 73/00

(21) Numéro de dépôt: 98450004.1

(22) Date de dépôt: 02.04.1998

(84) Etats contractants désignés:  
AT BE CH CY DE DK ES FI FR GB GR IE IT LI LU  
MC NL PT SE  
Etats d'extension désignés:  
AL LT LV MK RO SI

(30) Priorité: 02.04.1997 FR 9704299

(71) Demandeur: Ganizate, Jean-Paul  
33610 Cestas (FR)

(72) Inventeur: Ganizate, Jean-Paul  
33610 Cestas (FR)

(74) Mandataire: Thébault, Jean-Louis  
Cabinet Thébault  
111 cours du Médoc  
33300 Bordeaux (FR)

### (54) Carte présentoir d'objets notamment des bijoux avec étiquette antivol associée à un lien de retenue

(57) -L'objet de l'invention est une carte-présentoir d'objets, notamment des bijoux, du type constitué d'une bande (10) repliée sur elle-même autour d'une ligne de pliage (12), munie intérieurement d'une étiquette antivol (20) formant antenne et sur l'une des faces de laquelle sont présentés un ou plusieurs articles, solidarisé(s) à ladite carte, caractérisée en ce que le ou chaque article est retenu

prisonnier à l'aide d'un lien de retenue (32), disposé entre les deux parties de la carte repliées sur elles-mêmes, et ancré à un dispositif (22) de fixation de ces deux parties entre elles.

- Application à la présentation en vente de tous objets, notamment des bijoux.

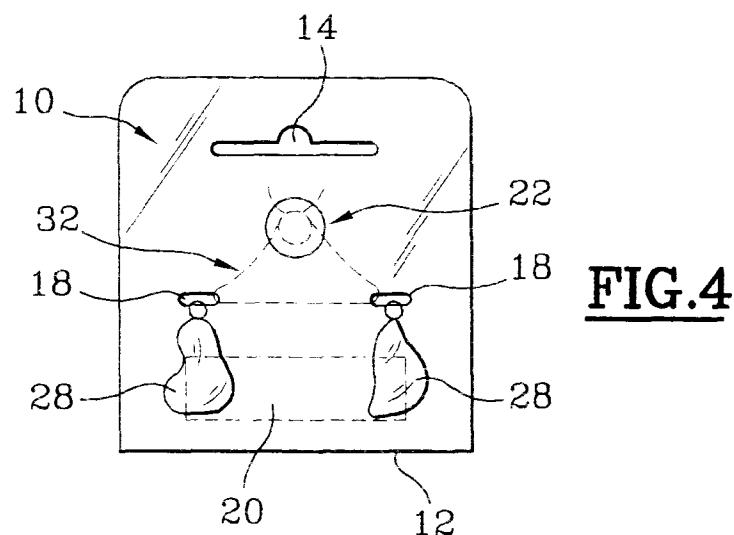


FIG.4

## Description

La présente invention a trait à la présentation d'objets, notamment des bijoux tels que boucles d'oreilles, bagues, anneaux ou pendentifs ou analogues, exposés sur des cartes-présentoirs.

De telles cartes-présentoirs sont généralement constituées d'une bande notamment en matière plastique, rabattue sur elle-même. Sur l'une des faces externes de cette bande repliée, sont exposés en y étant retenus, un ou plusieurs des articles précités.

Le ou les articles sont retenus en place indépendamment soit à l'aide d'un lien traversant la paroi de la carte au droit de l'article et dont les extrémités sont reliées sur l'autre face de la paroi à un organe de fixation soit en faisant passer par exemple dans deux trous de ladite paroi, une boucle d'oreille munie d'un mécanisme d'ouverture qui est ainsi retenue prisonnière. Par ailleurs, pour éviter le vol de telles cartes-présentoirs qu'il est facile d'emporter avec soi, en les dissimulant, chaque carte est munie, intérieurement, d'une étiquette antivol du type antenne d'usage bien connu, qui est facilement repérable par des détecteurs appropriés disposés aux sorties des lieux d'exposition et/ou de vente.

Un tel système n'est cependant pas complètement sécuritaire car il est possible de dissocier un ou des articles de la carte-présentoir, par exemple en arrachant de cette dernière l'article convoité. L'étiquette antivol ne joue alors plus son rôle.

La présente invention vise à pallier cet inconvénient en proposant une carte-présentoir qui supprime ou tout au moins réduit substantiellement le risque de séparation de la carte-présentoir, du ou des articles présentés.

A cet effet, l'invention a pour objet une carte-présentoir d'objets, notamment des bijoux, du type constitué d'une bande repliée sur elle-même autour d'une ligne de pliage, munie intérieurement d'une étiquette antivol formant antenne et sur l'une des faces de laquelle sont présentés un ou plusieurs objets ou articles solidarisés à ladite carte, caractérisée en ce que le ou chaque article est retenu prisonnier à l'aide d'un lien de retenue disposé entre les deux parties de la carte repliées sur elles-mêmes et ancré à un dispositif de fixation des deux parties, entre elles.

Selon un mode de réalisation particulier, le lien de retenue comprend un fil de grande résistance formant une boucle dont les extrémités sont ancrées dans le dispositif de fixation, ledit fil, dans sa partie en boucle, étant passé à travers une partie de l'article présenté.

Le fil de grande résistance est plus particulièrement un fil métallique.

Le moyen de fixation comprend une partie mâle et une partie femelle prévues pour s'emboîter de façon définitive l'une dans l'autre, du type rivet.

L'invention s'applique non seulement à la présentation de bijoux, mais également de tous objets ou articles se prêtant à une telle présentation et, ce, quelle que soit la destination ou l'usage de tels objets ou articles.

D'autres caractéristiques et avantages ressortiront de la description d'un mode de réalisation principal et des variantes de réalisation, donnés à titre d'exemples uniquement, en regard des dessins annexés sur lesquels :

- Figure 1A représente une vue du recto d'une bande prévue pour la mise en oeuvre de l'invention avec un détail du moyen de fixation ;
- Figure 1B représente une vue du verso de cette bande ;
- Figure 2 représente une vue de la carte-présentoir selon l'invention en position de présentation ou de vente d'un article ;
- Figure 3 représente une vue en coupe de la carte-présentoir de la figure 2 ;
- Figure 4 représente une vue d'une carte-présentoir selon l'invention avec deux articles, et
- Figure 5 représente une vue de détail du lien de retenue et du moyen de fixation montés.

Sur les figures 1A et 1B, on a représenté une bande 10 avec une ligne de pliage médiane 12, permettant de distinguer une partie 10A et une partie 10B. La bande comprend deux ouvertures 14 symétriques par rapport à la ligne de pliage 12 permettant de la suspendre sur un dispositif de présentation (non représenté).

La bande comprend aussi deux trous 16 symétriques par rapport à la ligne de pliage 12 et une fente d'accès 18.

On note également la présence d'une étiquette antivol 20 rapportée sur le verso de la bande d'un côté ou de l'autre de la ligne de pliage 12 en sorte que ladite étiquette est invisible lorsque les parties 10A et 10B sont rabattues l'une sur l'autre comme il sera expliqué ultérieurement.

Un moyen de fixation 22 est également représenté sur la figure 1A, moyen qui comprend deux parties 24 et 26, respectivement mâle et femelle, prévues pour s'emboîter l'une dans l'autre, par exemple par un montage en force, comme un rivet, en sorte d'interdire leur séparation, une fois emboîtées. L'échelle a été agrandie pour permettre une meilleure lecture du dessin. Ce moyen de fixation est représenté avant emboîtement.

Sur la figure 2, on peut voir la carte-présentoir munie d'un article 28, prêté à la présentation ou à la vente.

Cet article, en l'occurrence un pendentif, comprend un anneau de suspension 30. L'invention prévoit de disposer un lien de retenue 32 en l'occurrence un fil métallique très résistant, dont les extrémités sont immobilisées par le moyen de fixation 22, la boucle formée par ce lien de retenue passant dans l'anneau de suspension 30. Comme on peut le constater sur la figure 3, l'anneau de suspension 30 passe à travers la fente d'accès 18.

Ainsi seul l'article est visible extérieurement sur la carte-présentoir, ainsi que le moyen de fixation 22.

On note que ce moyen de fixation passant à travers les trous 16 permet également de maintenir rabattues

et serrées l'une sur l'autre, les parties 10A et 10B de la bande pliée pour former la carte-présentoir selon l'invention.

Le détail de montage est représenté sur la figure 5. Les parties mâle et femelle 24 et 26 sont emboîtées l'une dans l'autre et traversent les deux parties de la bande repliées sur elle-même, en exerçant un effort de serrage.

Chacune des extrémités du lien de retenue 32 est immobilisée autour de la pièce mâle par un ou plusieurs tours morts, puis serrée entre les deux parties 10A et 10B de la bande, par l'emboîtement de cette pièce mâle dans la pièce femelle.

On note que le lien de retenue 32, en l'occurrence un fil métallique, est complètement masqué par les deux parties 10A et 10B ainsi que cela est également visible sur la vue en coupe de la figure 3.

Sur la figure 4, on a représenté une variante de réalisation dans laquelle, à l'aide du même lien de retenue 32, on peut immobiliser deux articles 28 tels que deux pendentifs ou boucles d'oreilles. Il convient de prévoir deux fentes d'accès 18.

Dans le cas du montage d'une bague sur une carte-présentoir selon l'invention, le lien fait saillie à travers la fente d'accès 18 et passe dans la bague, puisque la bague ne dispose pas d'un anneau de suspension équivalent à l'anneau 30 du pendentif de la figure 2.

Les moyens de fixation 32 indiqués ci-avant peuvent prendre toutes formes de réalisation de type rivet métallique, rivet en matière plastique, avec blocage par crans, par rotation, par nervures, ou par sertissage. Les diamètres des têtes des parties mâle et femelle doivent avoir un diamètre largement supérieur au diamètre du trou qui les reçoit pour éviter l'arrachement.

Quant au lien, il est de préférence choisi parmi les fils métalliques de petit diamètre mais qui confèrent néanmoins une résistance suffisante pour dissuader tout voleur occasionnel généralement non équipé de matériel coupant. Un fil de NYLON de diamètre adapté peut également être suffisamment dissuasif.

D'une manière générale tout lien souple et suffisamment résistant peut convenir quelle que soit sa matière, métallique, plastique ou autre et sa structure, fil, tresse, ruban, chaînette, etc...

La bande dans laquelle est réalisée la carte-présentoir est généralement en matière plastique, ce qui rend difficile la séparation des deux parties telles que 10A et 10B, par exemple le long de la ligne de pliage 12 ou autour des moyens de fixation, surtout dans le cas où les têtes des parties mâle et femelle sont de grand diamètre par rapport au trou qui les reçoit.

Dans le cas des boucles d'oreilles comportant un anneau avec un mécanisme de fermeture articulé, il est avantageusement prévu deux fentes d'accès 18 permettant le montage de la boucle d'oreille avec le mécanisme de fermeture disposé entre les deux parties 10A et 10B pour en interdire l'accès. Le lien de retenue 32 passe alors dans l'anneau de la boucle d'oreille, dans

sa partie masquée, située entre lesdites parties 10A et 10B.

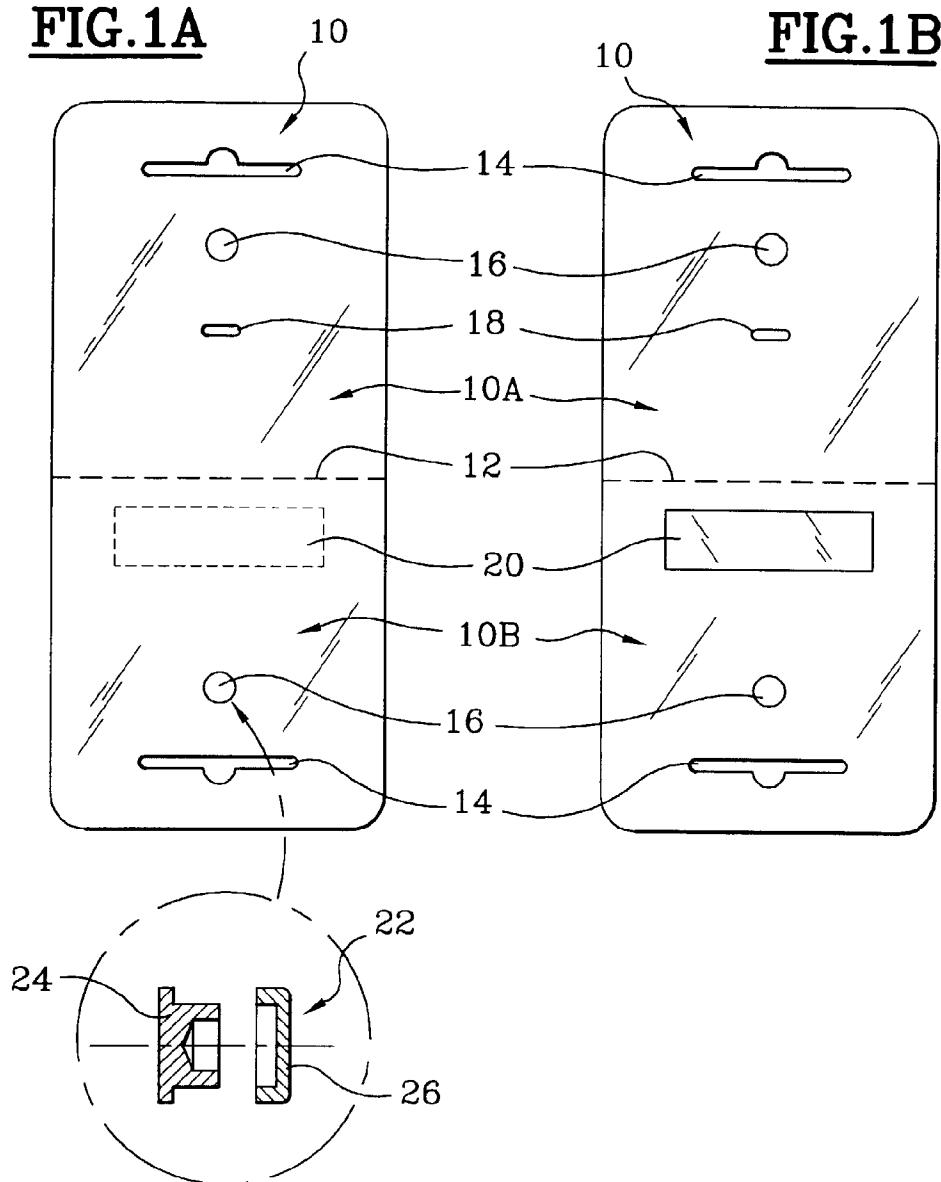
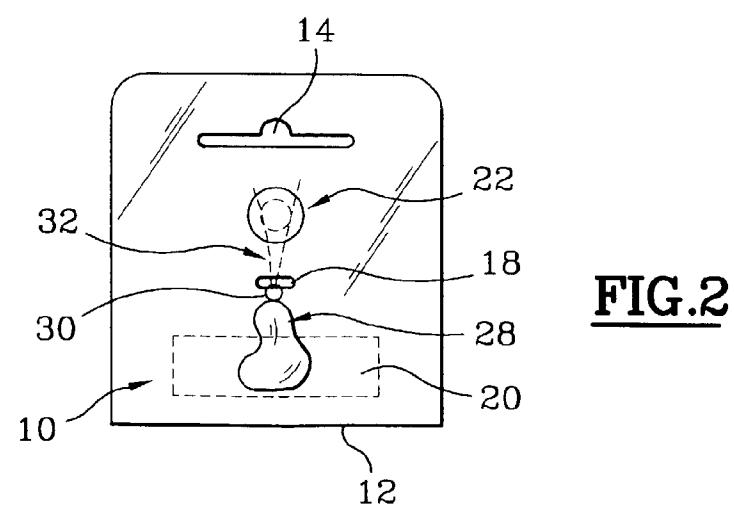
Sur l'ensemble des figures on a représenté l'étiquette 20 antivol qui vient compléter les moyens de dissuasion de la carte-présentoir selon l'invention.

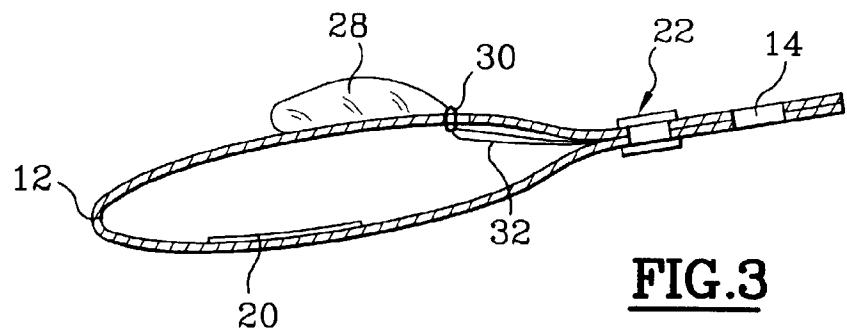
La carte-présentoir selon l'invention est particulièrement attractive par la facilité de réalisation industrielle, par son bas prix de revient, par sa mise en place moyennant des modifications simples des chaînes existantes, par une non modification de l'aspect extérieur et par un renforcement notable de l'efficacité de l'étiquette antivol avec pour conséquence une diminution des vols.

Enfin, l'invention s'applique d'une manière générale à l'exposition-vente de tout article ou objet quelle que soit sa destination ou son usage.

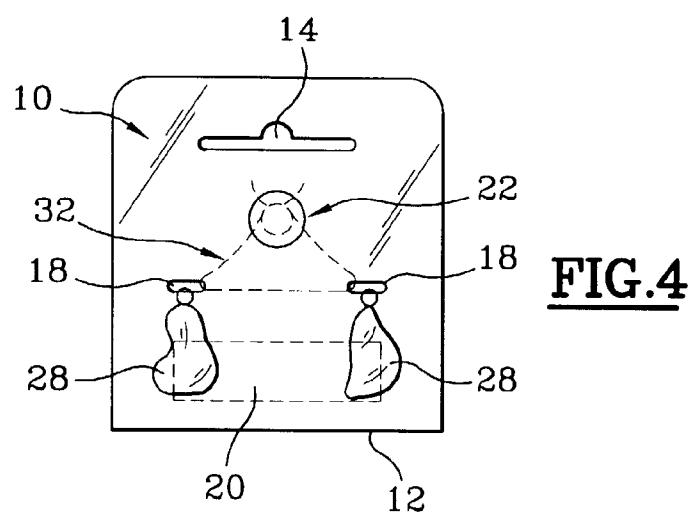
## Revendications

- 20 1. Carte-présentoir d'objets, notamment des bijoux, du type constitué d'une bande (10) repliée sur elle-même autour d'une ligne de pliage (12), munie intérieurement d'une étiquette antivol (20) formant antenne et sur l'une des faces de laquelle sont présentés un ou plusieurs articles, solidarisé(s) à ladite carte, caractérisée en ce que le ou chaque article est retenu prisonnier à l'aide d'un lien de retenue (32), disposé entre les deux parties (10A,10B) de la carte repliées sur elles-mêmes, et ancré à un dispositif (22) de fixation de ces deux parties entre elles.
- 25 2. Carte-présentoir selon la revendication 1, caractérisée en ce que le lien de retenue (32) comprend un fil de grande résistance formant une boucle dont les extrémités sont ancrées dans le dispositif de fixation (22), ledit fil passant à travers une partie de l'article présenté.
- 30 3. Carte-présentoir selon la revendication 1 ou 2, caractérisée en ce que le fil de grande résistance est un fil métallique.
- 35 4. Carte-présentoir selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisée en ce que le dispositif de fixation (22) comprend une partie mâle (24) et une partie femelle (26) prévues pour s'emboîter de façon définitive l'une dans l'autre.
- 40 5. Carte-présentoir selon la revendication 1 et 4, caractérisée en ce que les extrémités du lien de retenue (32) sont enroulées autour de la partie mâle avec un ou plusieurs tours morts puis serrées entre les parties rabattues (10A et 10B) par le montage du dispositif de fixation.
- 45
- 50
- 55

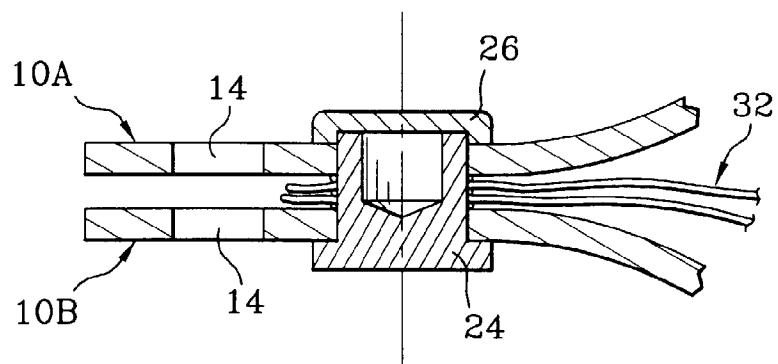
FIG.1AFIG.1BFIG.2



**FIG.3**



**FIG.4**



**FIG.5**



Office européen  
des brevets

## RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 98 45 0004

## DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS

Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.6)
A	GB 1 412 863 A (JEWEL CASE & PADS LIMITED) 5 novembre 1975 * le document en entier *	1-3	A47F7/024 B65D73/00
-----			
DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.6)			
A47F B65D			

Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications

Lieu de la recherche	Date d'achèvement de la recherche	Examinateur
LA HAYE	20 juillet 1998	Pineau. A
CATEGORY DES DOCUMENTS CITES		
<p>X : particulièrement pertinent à lui seul      Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie      A : arrière-plan technologique      O : divulgation non-écrite      P : document intercalaire</p> <p>T : théorie ou principe à la base de l'invention      E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date      D : cité dans la demande      U : cité pour d'autres raisons      B : membre de la même famille, document correspondant</p>		